

SAISON SPORTIVE ET CULTURELLE
ROLLER HOCKEY DE COMPETITION / REGLEMENT INTERIEUR
Du 17 septembre 2018 au 29 juin 2019

ARTICLE 1 : Inscription et accès au cours

L'adhérent peut accéder au cours, s'il est inscrit à La Fraternelle avec **un dossier complet** :
fiche d'inscription remplie recto/verso, certificat médical ou attestation de santé, paiement en ligne, par chèque ou
espèce, assurance FSCF ou autres, photo

ARTICLE 2 : CERTIFICAT MEDICAL : NOUVELLE REGLEMENTATION

Obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les 3 ans

Pour **une première adhésion et/ou changement d'activité** à La Fraternelle, le certificat médical est obligatoire et
doit être daté **après le 1er mai 2018**.

Pour **les années intermédiaires** et sans interruption de l'activité à La Fraternelle, le pratiquant est autorisé à présen-
ter **une attestation de santé** sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Pour cela, il devra répondre au
questionnaire de santé joint à la fiche d'inscription.

Seuls les pratiquants de moins de 6 ans (nés en 2013 et après) et ceux d'une activité culturelle n'ont pas à présenter
de certificat médical.

ARTICLE 3 : Cotisation et adhésion à régler à l'inscription

NOUVEAU : REINSCRIPTION ET PAIEMENT EN LIGNE (site Comiti)

- Adhésion à La Fraternelle : 10 €
- Réinscriptions en juillet et août : encaissement des chèques les 30 juillet, 30 août et 15 septembre 2018
- Inscriptions à partir de septembre : encaissement des chèques dès le 15 octobre, possibilité de paiement en 3
mensualités échelonnées jusqu'au 15 décembre 2018.
- Réductions :
Inscription à 2 activités : déduction de 20 € sur la deuxième activité
Tarif famille du même foyer : à partir du 2ème membre, 10 € déduit sur la cotisation
- Carte Pass'Région ou Pass'Sport Isère : caution en attente de la Pass'Région ou du Pass'Sport à rapporter **avant
le 15 décembre 2018** impérativement.

ARTICLE 3 : Inscription en cours de saison possible selon la disponibilité avec tarif adapté

A partir de 1er janvier 2019: 25% de réduction sur la cotisation annuelle

A partir de 1er avril 2019: 60% de réduction sur la cotisation annuelle

ARTICLE 4 : Arrêt définitif de l'activité en cours de saison.

ATTENTION :

**Aucun remboursement ne sera accordé sauf si l'arrêt de l'activité est dû à un accident durant
un cours, une compétition ou dans le cadre d'un stage organisé par l'association.**

15 € seront retenus pour les frais de dossier engagé.

ARTICLE 5 : arrêt temporaire de l'activité—pas de remboursement

Pour reprendre une activité suite à une dispense de sport, l'adhérent devra apporter un **certificat de reprise d'activité
délivrée par le médecin**. Il n'y aura pas de remboursement.

ARTICLE 6 : accident corporel au cours d'une activité.

Accident à déclarer par La Fraternelle à l'assureur dans les **5 jours** avec certificat de constatation des blessures déli-
vré par un médecin à fournir par les parents.

Remboursement des frais restés à la charge de l'adhérent et perte de salaires en fonction de l'option choisie, de la
prise en charge des régimes sociaux obligatoires et mutuelles.

ARTICLE 7 : informations- renseignements

Au secrétariat ouvert : lundi 13h30-18h00 mardi et jeudi : 13h30-17h30
mercredi : 9h-12h/13h30-18h30 vendredi 13h30-17h00 samedi 10h30-12h00
Au téléphone au 04 74 93 39 59 ou par mail : fraternelle@fraternellebj.fr
Auprès des responsables des sections ou du permanent sportif au début ou à la fin des cours
Ou sur le site internet : www.fraternellebj.fr

ARTICLE 8 : quelques règles à respecter

La Fraternelle demande aux adhérents d'avoir une attitude sportive et de fair-play pendant les entraînements, les compétitions et les déplacements.

Pour le bon déroulement des séances, les horaires des cours doivent être respectés.

En cas d'absence, le secrétariat ou les moniteurs devront être informés.

Le port de bijoux est déconseillé pendant les entraînements. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de disparition ou d'accident dû à ceux-ci.

Des informations sur les activités et les événements de La Fraternelle sont affichées sur les panneaux situés au portail, à l'entrée de la salle de gymnastique, de la salle polyvalente, de la salle multisports et au secrétariat.

Merci de les consulter régulièrement.

Vous nous avez transmis votre adresse mail. Des informations sur les matchs ou autres vous seront communiquées par ce biais. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, merci de le stipuler sur la fiche d'inscription d'en informer le secrétariat.

Une tenue compatible avec l'activité pratiquée est obligatoire.

ARTICLE 9 :

LES PARENTS ACCOMPAGNERONT LEURS ENFANTS AUX VESTIAIRES OU DANS LA SALLE DE COURS AFIN DE S'ASSURER DE LA PRESENCE DE L'ENCADRANT.

AUCUN ENFANT N'EST AUTORISE A RESTER SEUL DANS LES LOCAUX;

15 minutes maximum avant le début des cours sont tolérées.

La Fraternelle se dégage de toute responsabilité en dehors des heures d'entraînements.

ARTICLE 10 : MATCHS

Un calendrier des match sera remis aux adhérents au cours du premier trimestre.

Les modifications éventuelles de dates ou de lieux vous seront communiquées par les responsables.

La présence aux entraînements et aux matchs est obligatoire.

L'adhérent a choisi de pratiquer une activité de compétition. Les adhérents devront prendre l'engagement d'y participer.

Toute absence exceptionnelle doit être motivée et justifiée auprès des responsables de l'activité.

ARTICLE 11 : . TENUES DE HOCKEY

protections –maillot de l'équipe et pantalon.

- Location possible (30 €) : casque - gants- coudières-jambières-short de hockey– cross + chèque de caution de 200 €
- Achat obligatoire : rollers– coquille
- Maillot de l'équipe obligatoire disponible pour prêt sur la saison avec caution de 35 € ou à l'achat à 35 €

ARTICLE 12 : AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTO

Des comptes-rendus d'activités accompagnés de photos peuvent apparaître sur le site de l'association ou sur tout autre support de communication. La nouvelle réglementation vous autorise à refuser une telle publication. Dans le cas où vous ne souhaitez pas voir apparaître votre enfant ou vous-même, veuillez nous le signaler par écrit.